

## Contre la misère des étrangers privés de droits, créer un « accord provisoire de travail »

Par Tristan Foveau, Vice-Président du cercle de réflexion « L'Hétairie », Jean Miossec, secrétaire de l'association « Digemer » et un collectif d'associations\*

Les conditions d'évacuation de la place de la République, le 23 novembre dernier, ont éclipsé le fait générateur originel : la situation d'extrême précarité que vivent les étrangers en situation irrégulière dans notre pays. Pourtant, ce sujet mérite mieux que le traitement policier violent auquel nous avons assisté.

En effet, selon les organisations d'aide sociale, la crise sanitaire que nous traversons depuis mars a fait basculer dans la précarité un million de Français<sup>1</sup>. Ils viennent s'ajouter aux 9 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire avec moins de 1063 euros par mois. Au sein de cette cohorte de la précarité, on compte entre 300 et 400 000 étrangers en situation irrégulière ou en attente de recours : sans titre de séjour, sans droit au travail, sans droit au logement, comme 51 familles qui sont accompagnées par *Digemer*<sup>2</sup> à Brest.

Or, en dépit des sempiternels discours de fermeté des ministres de l'Intérieur successifs, l'État a toutes les peines du monde à dépasser les 12% d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour la bagatelle de 500 millions d'euros par an. Par conséquent neuf étrangers sur dix juridiquement obligés de quitter le territoire y demeurent dans une situation de non-droit et de précarité créée de toutes pièces.

Cette politique publique inefficace et dispendieuse les contraint, pour survivre avec leurs familles, soit à exercer un travail non déclaré, soit à dépendre totalement de l'assistance publique, en quête permanente d'hébergement, d'aide alimentaire et vestimentaire, soit à verser dans la délinquance.

La crise sanitaire n'a donc fait qu'aggraver la situation kafkaïenne vécue par ces populations. Car, faute d'hébergement décent, ce sont elles qui ont été le plus durement touchées par le virus : *Médecins sans frontières* a ainsi relevé des taux de prévalence de plus de 50 % chez les populations en grande précarité en Ile-de-France (pour l'essentiel des migrants). En outre, l'OCDE a récemment rappelé que ces immigrés ont été au front lors de la crise du coronavirus en raison de la nature des emplois qu'ils occupent. L'Organisation insiste d'ailleurs sur la nécessité d'adopter des politiques ambitieuses en matière de migration et d'intégration pour une reprise économique « forte et réellement inclusive ».

Mais encore faudrait-il qu'il leur soit permis de travailler. A cet égard, dans une publication de la fin d'année 2019, le *think tank* L'Hétairie avait proposé de distinguer droit au séjour et droit au travail en mettant en place un système d'« accord provisoire de travail ».

En effet, s'il est légitime que l'État fixe les conditions du séjour des étrangers en France, aucun argument rationnel ne parvient à s'opposer à leur accorder le droit de travailler légalement sur le territoire français à titre provisoire. Ce système existe déjà en Allemagne sous le terme de *Duldung* (qui renvoie à l'idée de tolérance) et présente de nombreux avantages.

---

<sup>1</sup>[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19\\_6054872\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19_6054872_3224.html)

<sup>2</sup>Réseau d'hospitalité pour des demandeurs de droit au séjour de la région brestoise

Il permet aux étrangers de trouver un travail légal et de s'intégrer rapidement en apprenant la langue et en entrant dans la culture. Il permet également à l'État de lutter contre le travail illégal, de percevoir des recettes supplémentaires (impôts, cotisations, etc.) ou encore de limiter la délinquance suscitée par les situations de misère entretenue par leur situation juridique. De même, ce système n'accroît pas le chômage des ressortissants nationaux ou des résidents habituels dans la mesure où les travailleurs concernés occupent des postes d'ordinaire délaissés. On pourrait continuer ainsi la litanie des avantages que les opposants idéologiques ne parviendraient à écarter.

Précisément, pareille mesure législative pragmatique permettrait de sortir de la posture idéologique dans laquelle est aujourd'hui enfermée notre politique d'accueil et d'intégration des étrangers. Elle permettrait par ailleurs de reconnaître ces derniers dans leur dignité d'êtres humains, capables avec leur salaire de se loger, d'assurer la subsistance de leurs familles et d'apporter leur contribution au pays dans lequel ils aspirent à vivre. Elle renouerait avec ce qui a fait la force de notre pays en d'autres temps.

Nos parlementaires doivent se saisir de cette mesure législative urgente en période de crise et entendre, à 170 ans de distance, la mise en garde de Victor Hugo à la Représentation nationale de l'époque: « Législateurs, la misère est la plus implacable ennemie des lois ! ».

\*  
\* \*

\* Premières associations signataires :

- 100 pour un toit Cornouaille
- 100 pour un toit St Pol de Léon
- Accompagnement des jeunes isolés migrants (ADJIM)
- Accueil Solidarité Saint-Urbain
- ATD Quart Monde
- Collectif Humanité Plouguerneau
- Entraide et Amitié
- La Halte
- Le Temps partagé
- Ligue des droits de l'homme (LDH)
- Morlaix Libertés
- Pays de Morlaix Solidarité Migrants
- Solidarité Côtes des Légendes
- Solidarité Iroise

